



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'UN USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et d'un usage conditionnel lors de la séance du 1^{er} octobre 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
701, boulevard du Docteur-Gervais 2025-DM-057	Régulariser une allée d'accès dont la pente est de 15,9 % plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue.
80, chemin Ovila 2025-DM-135	Autoriser la construction d'un escalier : <ul style="list-style-type: none">• empiétant de 3,54 m plutôt que de 2 m dans la marge latérale gauche. Autoriser la construction d'une galerie : <ul style="list-style-type: none">• empiétant de 3,65 m plutôt que de 2 m dans la marge latérale;• situé à 1,35 m plutôt qu'à 1,5 m d'une ligne latérale.
Demande d'un usage conditionnel	
Rue Léonard Lot 6 608 722 du cadastre du Québec 2025-UC-172	Autoriser la construction d'une clinique médicale.

Donné à Mont-Tremblant, ce 10 septembre 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe

Dossiers présentés au CCU

de la Ville de Mont-Tremblant

Lundi 8 septembre 2025 à 9 h

USAGE CONDITIONNEL

5 Demande 2025-UC-172 - Clinique médicale - rue Léonard - Lot 6 608 722

Autoriser la construction d'une clinique médicale.



5.1 Demande 2025-PIIA-171 - Clinique médicale - rue Léonard - Lot 6 608 722

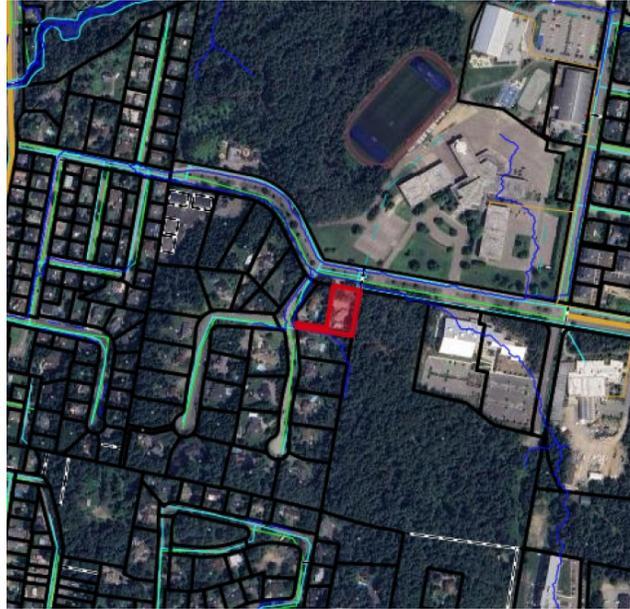


DÉROGATIONS MINEURES

6 Demande 2025-DM-057 - Entrée véhiculaire - 701, Boulevard du Docteur Gervais

Régulariser une allée d'accès dont la pente est de 13 % plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue.

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics



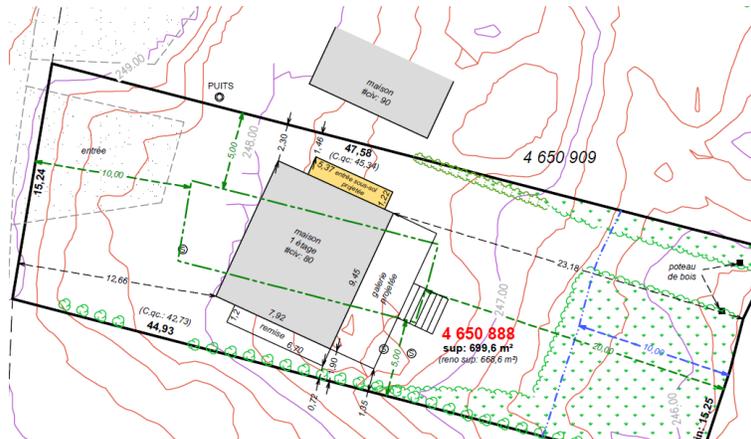
7 Demande 2025-DM-135 - Balcons - 80, chemin Ovila

Autoriser la construction d'un escalier :

- empiétant de 3,54 m plutôt que de 2 m dans la marge latérale gauche.

Autoriser la construction d'une galerie :

- empiétant de 3,65 m plutôt que de 2 m dans la marge latérale;
- situé à 1,35 m plutôt qu'à 1,5 m d'une ligne latérale.
-



PIIA

8 Demande 2025-PIIA-177 – Commerce d'hébergement - Club Med - chemin des Pléiades

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics



9 Demande 2025-PIIA-210 - Allée d'accès - 100, chemin Champagne

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics



10 Demande 2025-PIIA-211 - Allée d'accès - Résidence de la montagne - Lots 6 268 725 et 6 268 736 - chemin Cochrane



10.1 Demande 2025-PIIA-212 – Habitation unifamiliale - Résidence du Lac - Lots 6 268 724 et 6 268 735 - chemin Cochrane

